

Quelques exemples d'affaires relevant de la justice :

1. Le coup de couteau et le coup de canne : Un déjeuner quelque peu arrosé peut parfois vite dégénérer. Un homme âgé de 66 ans qui souffre de problèmes d'alcoolisme récurrents, a beaucoup bu ce jour d'octobre 2014. L'un de ses voisins âgé de 76 ans a reçu un coup de couteau à la main. « Il m'a insulté. Si j'avais un couteau avec moi, c'était pour ouvrir les bouteilles », s'est justifié l'agresseur. L'homme se rend à la gendarmerie mais sur place refuse d'aller en cellule de dégrisement et assène un coup de canne à l'un des gendarmes. Une mesure d'hospitalisation d'office est alors délivrée. « Impulsif, potentiellement dangereux et sans aucun sentiment de culpabilité », souligne le procureur.

D'après un article de Réginald Marie dans Lepopulaire.fr du 10/06/2015 (<http://www.lepopulaire.fr>)

2. Des trafiquants de drogues jugés à Beauvais : Huit personnes - sept hommes et une femme de 26 à 58 ans - comparaissent à Beauvais pour leur rôle à divers degrés dans un trafic de drogue. Tous clament leur innocence ou minimisent les faits. Le 9 octobre 2018, après dix mois de filatures et d'enquêtes, des enquêteurs de la police judiciaire enfoncent la porte d'un appartement du centre-ville de Beauvais. À l'intérieur, ils y trouvent celui que certains surnomment « Papy », 58 ans. Dans le logement les policiers mettent la main sur du cannabis, de l'héroïne, de la cocaïne, de l'ecstasy ainsi que deux armes et 40 000 € en liquide. L'intéressé nie être trafiquant. La drogue ? Trouvée dans une valise abandonnée dans une cave. L'argent ? L'héritage de son père. Difficile à croire pour les policiers. Plusieurs consommateurs venus s'approvisionner chez lui, le décrivent comme « une personne sûre, très discrète, disposant de produit de qualité et jamais en rupture de stock ».

D'après « À Beauvais, le procès d'un trafic qui alimentait en drogues le centre-ville » de B. Derveaux, *Le Parisien*, 26/01/2020. (<http://www.leparisien.fr>)

3. Un employé licencié pour s'être endormi au bureau : Les faits remontent au mois de juillet 2013. Un employé d'une petite entreprise de sécurité s'étant endormi chez son client, son patron le licencie illico pour faute grave. Le salarié a expliqué que cet assoupissement était dû à une grande fatigue causée par un rythme de travail intense. Il assure que la semaine qui précède cet épisode, entre le 10 et le 16 juillet 2013, il a travaillé 72 heures. Son employeur affirme de son côté avoir respecté les règles de la convention collective et conteste le mode de calcul de ces 72 heures, estimant que celles-ci sont à cheval sur deux semaines et non sur une seule. Par ailleurs, il reproche au salarié de s'être endormi et d'avoir ainsi laissé les locaux qu'il devait surveiller "ouverts".

D'après un article du journal « L'Express-l'entreprise » (<http://lentreprise.lexpress.fr>)

4. Une sexagénaire arrêtée pour le meurtre de son mari : Une femme de 64 ans a été placée en garde à vue pour meurtre, soupçonnée d'avoir porté un coup de couteau mortel à son mari de 73 ans, à leur domicile à Calais. Samedi en milieu d'après-midi, l'épouse a appelé la police de Calais pour des violences dont elle aurait été victime a déclaré le procureur de la République de Boulogne-sur-Mer. "Au domicile, les policiers n'ont rien constaté. Pas de trace de lutte, pas de signe d'une dispute physique. Ils auraient invité le couple à se montrer un peu plus calme et sont repartis". Une demi-heure après, l'épouse a rappelé, disant que son mari avait reçu un coup de couteau. Les policiers y sont retournés et ont constaté qu'elle essayait de réanimer son conjoint. Selon le médecin légiste, le décès de la victime est dû à un coup de couteau de cuisine porté à la poitrine. La suspecte a dit être atteinte de bipolarité et héberger un frère autiste et "ne peut pas dire grand chose sur ce qui s'est passé", a précisé le magistrat.

D'après l'article « Calais: une sexagénaire en garde à vue pour le meurtre de son mari » par G.D. le 30/12/2018 (<https://www.bfmtv.com>)